



# Les «amiantés» du Tripode à Nantes doivent être reconnus !

## Communiqué de presse

La Fédération des Finances CGT s'indigne du refus persistant du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de rendre justice aux personnels exposés à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

En effet, cette tour administrative dans laquelle ont travaillé au total 1.800 agents de l'INSEE, du Trésor, des Affaires Etrangères et du restaurant administratif, est un lieu où la présence massive et dangereuse d'amiante a été officiellement reconnue. Un rapport d'expertise ordonnée à la demande de l'Intersyndicale Amiante Tripode par le Tribunal Administratif de Nantes publie des photos accablantes. C'est d'ailleurs le caractère exceptionnel de cette exposition qui avait conduit les administrations à répondre aux mobilisations du personnel par l'évacuation du Tripode en 1993.

La responsabilité des employeurs publics est donc clairement engagée dans cette exposition à l'amiante qui n'a fait l'objet d'aucune protection des personnels, malgré les demandes répétées et écrites de la CGT depuis 1976.

Depuis 1993, nos syndicats s'emploient à faire reconnaître pour les personnels ouvriers et de service tout d'abord, puis pour l'ensemble des agents concernés la nécessité :

- d'un suivi médical du même type que celui des salariés du secteur privé ;
- ainsi que la reconnaissance du Tripode comme site amianté.

Or, que ce soit en matière d'examens médicaux (campagne de scanners par exemple), de reconnaissance du Tripode Beaulieu en site amianté –et les conséquences qui doivent en découler-, ou encore le classement des salariés concernés en service actif, toute évolution positive est bloquée par les autorités.

Face à une telle attitude, l'Intersyndicale amiante tripode CGT CFDT FDSU CGT-FO UNSA a décidé d'organiser à Nantes un rassemblement des personnels exposés le 16 avril à partir de 14H devant la Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire et appelé les personnels à rester sur place jusqu'à l'obtention d'une réponse positive sur les 2 revendications :

- Classement des personnels en « exposition intermédiaire, de façon à ce qu'ils bénéficient d'un suivi médical avec scanner ;
- Reconnaissance de site amianté.

**La Fédération des Finances CGT assure les personnels de son soutien total dans cette action. Elle sera présente aux côtés des personnels nantais le 16 avril.**

Montreuil, le 11 avril 2007.

Contact : Francis JUDAS  
06 80 73 40 33